



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Séance du Conseil Municipal du 19 février 2026



Préambule

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un débat sur les orientations budgétaires ait lieu au sein de l'assemblée délibérante dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif et ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Ce débat ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel.

Il participe à l'information des élus et leur donne la possibilité de discuter sur les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, de connaître les évolutions de la situation financière de la collectivité et de s'exprimer dans la transparence sur la stratégie financière de la collectivité dans le cadre d'une prospective pluriannuelle.

1 - LOI DES FINANCES POUR 2026

2 – RESULTAT D'EXERCICE DEFINITIF 2024 ET RESULTAT PROVISoire 2025

3 - Les orientations budgétaires 2026

4 – RETOURS SUR LES PROJETS PHARES 2025 ET PROJETS FUTURS 2026

5 – RETROSPECTIVE 2023-2025

6 - PROSPECTIVES 2026-2028 – LES GRANDES ORIENTATIONS

7 - Conclusion



Projections macro-économiques : un contexte national et international d'incertitude accrues

- Dans un contexte national plus incertain à la suite du rejet du vote de confiance, les projections retiennent la convention d'une politique budgétaire inchangée par rapport aux hypothèses de juin, qui permettaient d'atteindre un **déficit de 5,4 % du PIB en 2025** et un **ajustement structurel primaire de 0,6 % du PIB en 2026** et de **0,4 % en 2027**. Une moindre consolidation budgétaire n'entraînerait cependant pas pour autant un surcroît de croissance, car l'incertitude fiscale prolongée se traduirait par des comportements plus attentistes des ménages et des entreprises.
- Sur **l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7 %**. Elle augmenterait ensuite modérément pour **atteindre 0,9 % en 2026 et 1,1 % en 2027**, tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années. Par rapport aux projections de juin, la croissance est donc révisée légèrement à la hausse en 2025, et à la baisse en 2026 et 2027. La révision à la hausse en 2025 s'explique par un acquis de croissance plus élevé à mi-année, et par la meilleure tenue attendue de l'activité au troisième trimestre selon notre dernière enquête de conjoncture (+ 0,3 %). Les ajustements de la croissance en 2026 et 2027 sont dus au contexte national plus incertain et à des hypothèses sur l'environnement international plus défavorables, du fait notamment d'un taux de change de l'euro et d'un prix du pétrole plus élevés, ainsi que d'une moindre demande externe.
- Après 2,3 % en moyenne annuelle en 2024, **l'inflation totale se maintiendrait au-dessous de 2 % sur tout l'horizon de projection et resterait une des plus faibles de la zone euro**. Comme prévu en juin, elle baisserait fortement à 1,0 % en 2025, en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services, puis atteindrait respectivement 1,3 % et 1,8 % en 2026 et en 2027. L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décrue pour atteindre 1,7 % en 2025 (après 2,3 % en 2024), puis 1,6 % en 2026 et en 2027. La progression des salaires étant supérieure à celle des prix, la hausse du pouvoir d'achat de la masse salariale d'environ 1 % par an soutiendrait progressivement la reprise de la consommation des ménages.



1 - Loi des Finances 2026 (avec Articles connu à ce jour)

Un déficit public ramené à 5%

En 2026, le déficit public français devrait être en 2026 de 131,9 milliards d'euros, une somme quasi stable par rapport à 2025, mais en baisse de 30 milliards par rapport à 2024.

Le gouvernement prévoyait initialement de ramener ce déficit à 4,7% du produit intérieur brut (PIB). Mais Matignon et Bercy ont réduit leurs ambitions en la matière, afin de permettre l'adoption du budget. Avec 9 milliards d'euros de nouvelles mesures ou d'abandon de coupes budgétaires, il est prévu que le déficit s'établisse à 5% du PIB cette année (contre 5,4% en 2025).

Pour atteindre cet objectif, 12 milliards d'euros d'économies seront nécessaires. A terme, l'objectif reste de ramener le déficit public sous la barre des 3% en 2029.

La participation des collectivités à l'effort de redressement

Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public (participation attendue de 2 Md€).

La **taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)**, dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter annuellement jusqu'en 2030.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est ni réduite ni revalorisée. Elle est maintenue à son niveau de 2025.

Le **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico)**, initialement prévu pour la seule année 2025, est **maintenu en 2026**. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif sera de 740 millions d'euros. Les communes seront entièrement exonérées de cette ponction.

Une "prime régaliennne" annuelle **de 500 euros** est instaurée pour les maires. Un **régime d'assurance pour les collectivités** en cas de dommages résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser sont créés.

La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.



2 –RESULTAT D'EXERCICE DEFINITIF 2024 ET RESULTAT PROVISoire 2025

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de la section de fonctionnement : (le CFU 2025 est provisoire)

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	CFU 2024	CFU 2025	Evolution (%)
011	Charges à caractère général	1 439 273.12 €	1 364 651.44 €	-5 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 515 052.13 €	2 468 953.38 €	-2 %
014	Atténuations de produits	168 540.09 €		
65	Autres charges de gestion courante	348 568.88 €	363 074.42 €	4 %
66	Charges financières	20 689.70 €	19 091.20 €	-8 %
67	Charges spécifiques	0.00 €	289.51 €	
	TOTAL dépenses réelles	4 492 123.92 €	4 216 059.95 €	-6 %
042	Opérations d'ordre entre sections	659 580.91 €	698 357.64 €	6 %
	TOTAL dépenses d'ordre	659 580.91 €	698 357.64 €	6%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 151 704.83 €	4 914 417.59 €	-5 %

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de -6 % par rapport à l'exercice 2024.
Les dépenses totales de fonctionnement ont baissé de 5 %

Recettes de la section de fonctionnement : (le CFU 2025 est provisoire)

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	CFU 2024	CFU 2025	Evolution (%)
013	Atténuations de charges	200 006.23 €	97 671.46 €	-51 %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	393 579.30 €	398 525.28 €	1 %
73	Impôts et taxes	149 921.00 €	239 024.86 €	59 %
731	Fiscalité locale	3 198 140.18 €	3 151 384.43 €	-1 %
74	Dotations et participations	780 396.40 €	883 086.45 €	13 %
75	Autres produits de gestion courante	85 613.67 €	97 609.46 €	14 %
78	Reprises dépréciations et provisions	2 000.00 €		
	TOTAL recettes réelles	4 809 656.78 €	4 867 301.94 €	1 %
042	Opérations d'ordre entre sections	122 642.71 €	123 357.88 €	1%
	TOTAL recettes d'ordre	122 642.71 €	123 357.88 €	1 %
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 932 299.49 €	4 990 659.82 €	1 %

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 1 %
Les recettes totales de fonctionnement ont augmenté de 1 %

- ✓ Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 = 4 990 659.82 – 4 914 417.59 € = 76 242.23 €
- ✓ Résultat reporté de l'année antérieure (2024) = 76 764.02 €

Excédent de fonctionnement 2025 reporté (compte 002) = 153 006.25 €

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de la section d'investissement : (le CFU 2025 est provisoire)

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	CFU 2024	CFU 2025	Evolution (%)
10	Dotation, fonds divers et réserves		15 649.98 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	151 021.11 €	126 572.55 €	-16 %
20	Immobilisations incorporelles	25 394 .52 €	49 784.80 €	96 %
204	Subventions d'équipement versées	33 111.50 €	53 371.63 €	61 %
21	Immobilisations corporelles	924 571.30 €	1 452 010.83 €	57 %
23	Immobilisations en cours	37 599.32 €		
4541101	Travaux exécutés d'office		2 866.08 €	
	TOTAL dépenses réelles	1 171 697.75 €	1 700 255.87 €	45 %
040	Opérations d'ordre entre sections	122 642.71 €	123 357.88 €	1 %
041	Opérations patrimoniales	30 743.16 €	39 979.00 €	30 %
	TOTAL dépenses d'ordre	153 385.87 €	163 336.88 €	6 %
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 325 083.62 €	1 863 592.75 €	41 %

En 2025, les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de 45 % par rapport à l'exercice 2024.
Les dépenses totales d'investissement ont augmenté de 41 %

Recettes de la section d'investissement : (le CFU 2025 est provisoire)

Recettes d'investissement				
Chapitre	Libellé	CFU 2024	CFU 2025	Evolution (%)
10	Dotation, fonds divers et réserves	192 212.23 €	171 509.60 €	-11 %
13	Subventions d'investissement	265 344.73 €	228 145.54 €	-14 %
16	Emprunts et dettes assimilées	120.00 €	300 840.00 €	250 %
20	Immobilisations incorporelles	300.00 €		
21	Immobilisations corporelles	1 421.50 €		
4541201	Travaux exécutés d'office		2 866.08 €	
	TOTAL recettes réelles	459 397.96 €	703 361.22 €	53 %
040	Opérations d'ordre entre sections	659 580.91 €	698 357.64 €	6 %
041	Opérations patrimoniales	30 743.16 €	39 979.00 €	30 %
	TOTAL recettes d'ordre	690 324.91 €	738 336.64 €	7 %
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 149 722.03 €	1 441 697.86 €	25 %

En 2025, les recettes réelles d'investissement ont augmenté de 53 %
Les recettes totales d'investissement ont augmenté de 25 %

✓ Résultat d'investissement de l'exercice 2025 = -421 894.89 €

✓ Résultat reporté de l'année antérieure (2024) = 864 073.56 €

Excédent de la section d'investissement 2025 reporté (compte 001) = 442 178.67 €

Le fonds de roulement en fin d'exercice 2025 est de : **595 184.92 €**



3 - Les orientations budgétaires 2026

➤ La section de fonctionnement – Dépenses et recettes

Estimations provisoires des dépenses 2026 de fonctionnement

SERVICES	Prévisions 2026
	<i>DEPENSES PREVUES</i>
FINANCES	512 710 €
RH	2 676 140 €
POPULATION	14 492 €
ANIMATION	407 286 €
MEDIATHEQUE	13 228 €
AFFAIRES SCOLAIRES	45 655 €
RESTAURANT SCOLAIRE	129 744 €
COMMUNICATION	9 720 €
CULTURE	10 812 €
VIE LOCALE	58 000 €
JEUNESSE	9 075 €
ESPACES VERTS - PROPRES	111 470 €
BATIMENTS VOIRIE	234 000 €
URBANISME	58 374 €
POLICE MUNICIPALE	34 000 €
Total dépenses réelles	4 324 706 €
Amortissements	710 000 €
Total dépenses fonctionnement	5 034 706 €

Estimations provisoires des recettes 2026 de fonctionnement

4 881 700.00 €

- Le résultat provisoire de fonctionnement : 153 006.25 €
- Estimation totale des recettes 2026 : 5 034 706.00 €

➤ La section d'investissement – Dépenses et recettes

Estimation des dépenses 2026 d'investissement

- Rénovation des fauteuils de l'Espace (tranche 2) : 34 200 €
- Toiture chapelle Saint-Probace : 18 882 €
- Extension buvette du boulodrome : 50 640 €
- Aménagement du jardin Rollandy : 45 428 €
- Aménagement du parking de la Fraternité : 260 400 €
- Travaux de requalification des rues Pasteurs et Ledru Rollin : 277 311 €
- Audit énergétique et thermique de l'école élémentaire et de l'annexe : 7 189 €
- Travaux de voirie : 100 000 €
- Investissement dans les différents services : 600 000 €



Estimation des recettes 2026 d'investissement

Les chiffres prévisionnels des recettes d'investissement

- Le résultat d'investissement : 442 178.67 €
- Les subventions d'investissement (notifiées) : 689 340 € (RAR 2025)
- Amortissements : 710 000 €

Estimation des recettes attendues : 1 841 500 €

4 – Retours sur les projets phares de l'exercice 2025 et projets futurs 2026

➤ Retour sur les opérations 2025

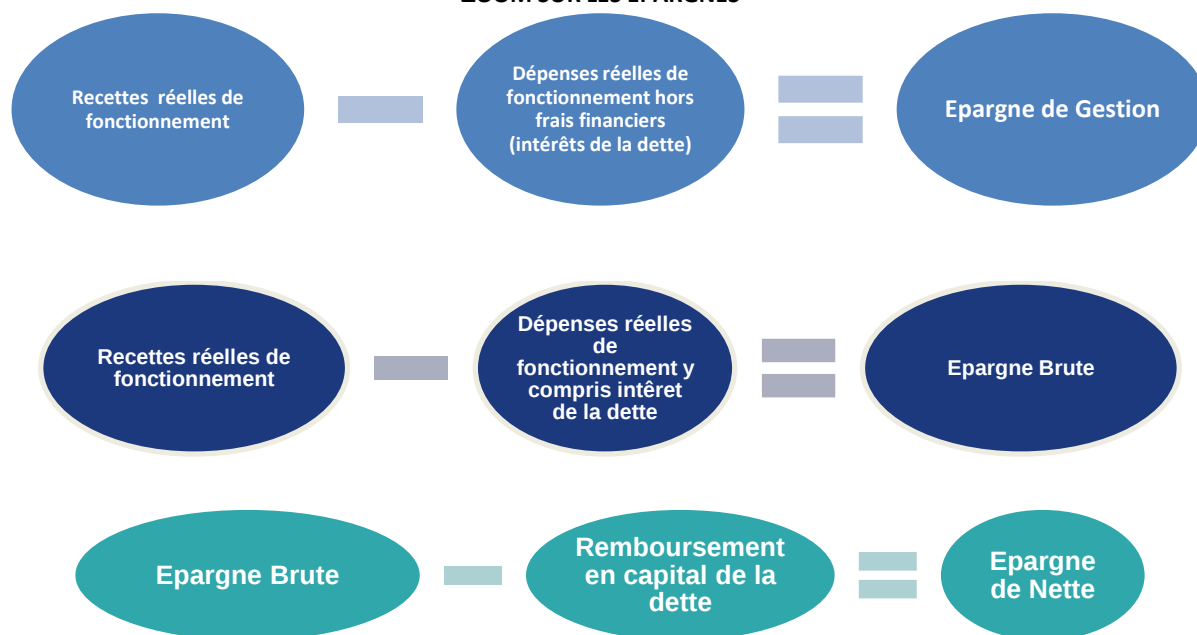
- Liaison gare routière - cimetière (phase 2)
- Aménagement des nouveaux locaux de la Police Municipale
- Acquisition du terrain Mazzola
- Rénovation des fauteuils de l'Espace (phase 2)
- Restauration de l'Obélisque du château de Valbelle
- Travaux de voirie (chemins de Sperel, pied de Massel et chemin du Goin)
- Requalification des blocs sanitaires de l'école primaire

➤ Projets 2026

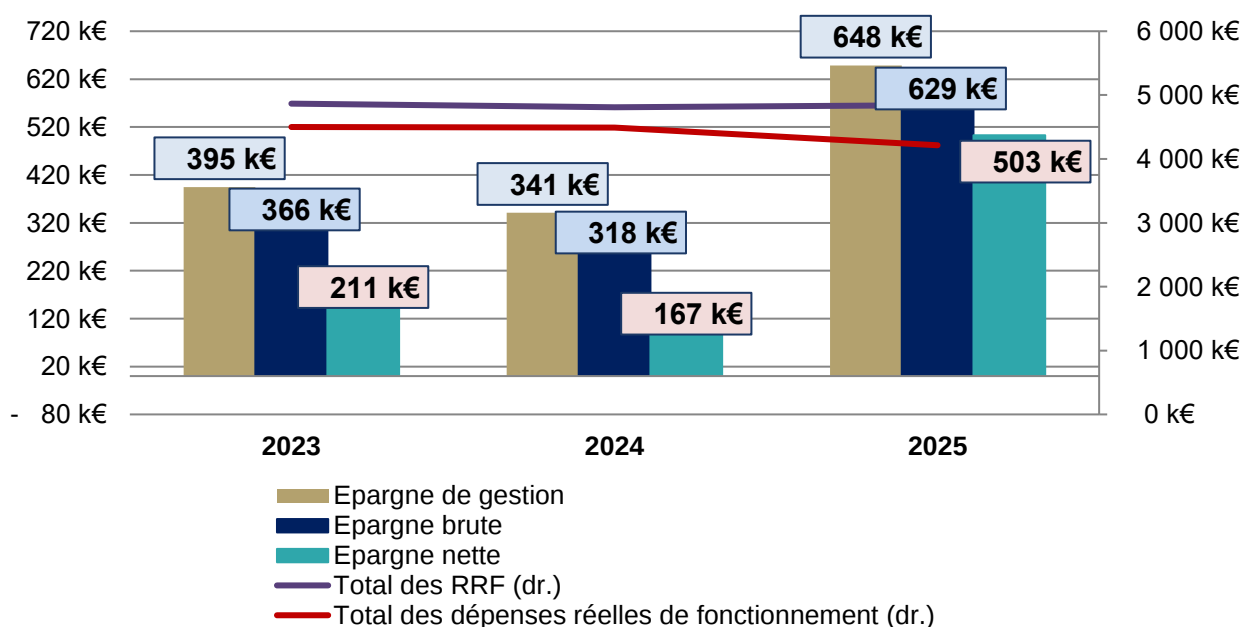
- **Etude restauration tableau de la chapelle Saint-Probace la « Vierge à l'Enfant »** : 7 309.39 € HT – subventions : Région Sud (plan concerté de la valorisation du patrimoine) 40 % et à la DRAC 40 %
- **Travaux de voirie** : subvention à demander au Conseil Départemental
- **Réfection des toitures**
- **Réfection rue Pasteurs et Ledru Rollin**
- **Jardin d'enfant jardin Rollandy**

5 – RETROSPECTIVE 2023-2025

ZOOM SUR LES EPARGNES



➤ **Une amélioration du niveau des épargnes en fin de période permise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement**



En rétrospective, les dépenses réelles de fonctionnement régressent plus que les recettes, ce qui améliore le niveau global des épargnes en fin de période.

L'**épargne de gestion**, reflète directement les mouvements constatés sur la section de fonctionnement. Celle-ci s'améliore sur la fin de la rétrospective en raison d'une contraction des dépenses du chapitre 011.

L'**épargne brute** est l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette. Elle correspond également au résultat de la section de fonctionnement (hors cessions).

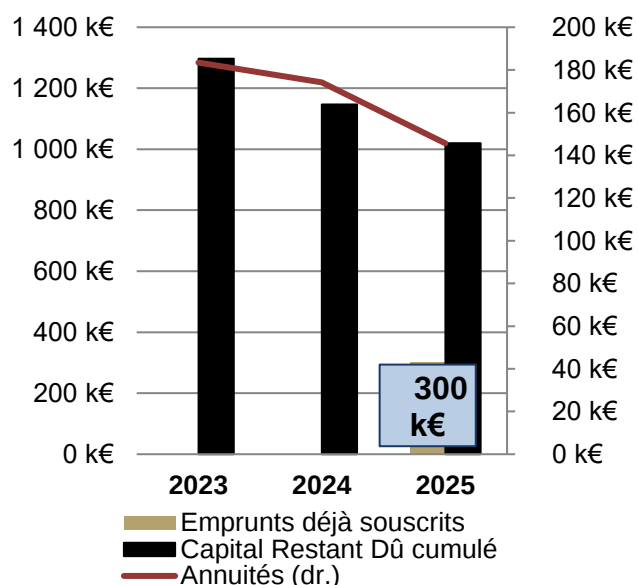
Tandis que l'**épargne nette** est l'épargne disponible pour investir (= capacité d'autofinancement réelle). Ces deux épargnes suivent la dynamique imposée par l'épargne de gestion.

Le **taux d'épargne brute** était positionné à **7,52%** en 2023 contre **13%** en 2025.

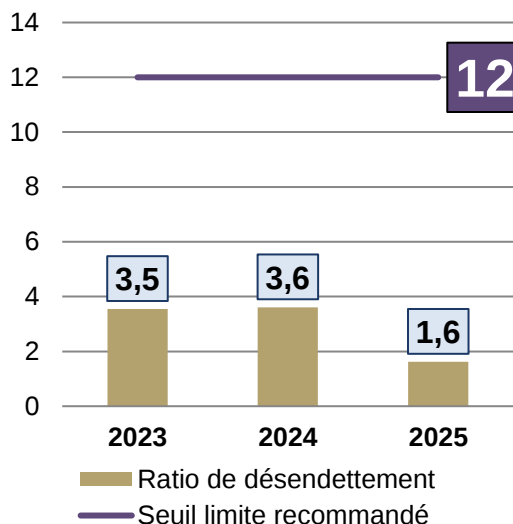


➤ Un ratio de désendettement performant permis par la bonification de l'épargne brute

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



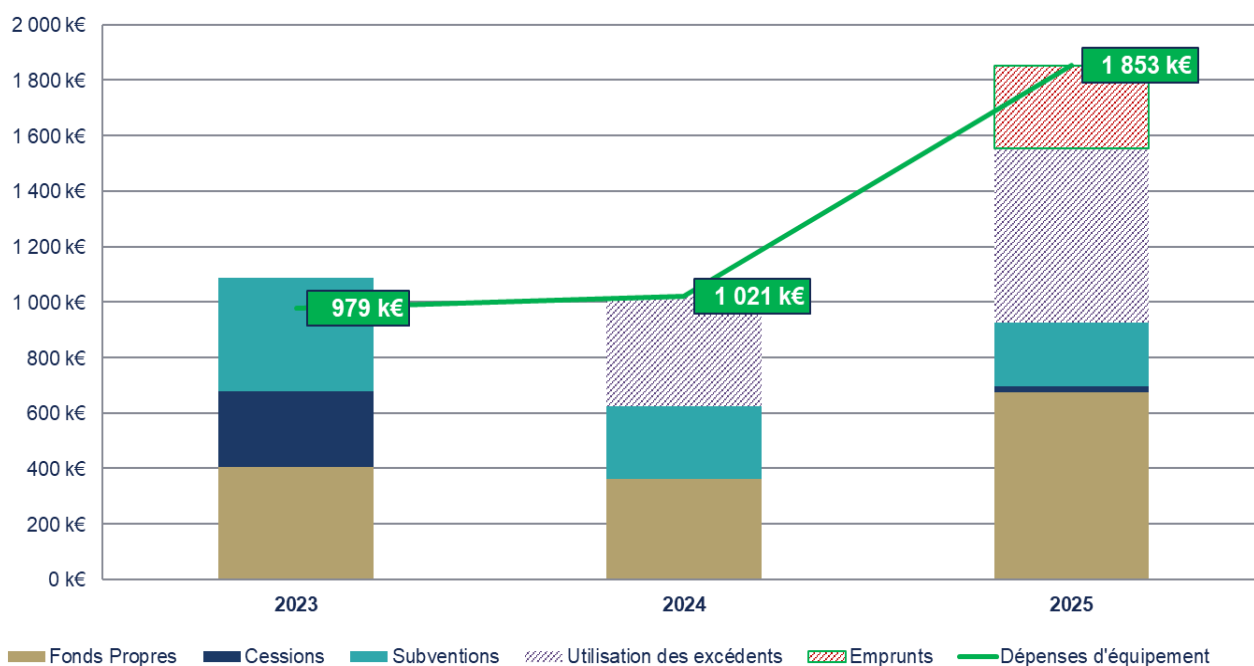
Le ratio de désendettement (en années)



L'encours de dette de la ville de Tourves est, malgré la contraction d'un emprunt en 2025 (**300k€**) en baisse. Il atteint **1,02M€** en 2025. On note par ailleurs une baisse des annuités, qui s'élèvent en 2025 à **145k€**.

Le ratio de désendettement est **extrêmement bien positionné** au regard du seuil limite de **12 ans** recommandé par la **Loi de Programmation des Finances Publiques 2023 – 2027**.

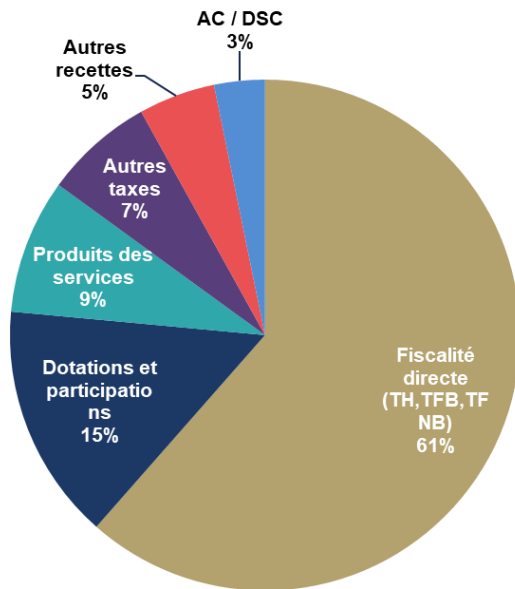
➤ 3,8M€ de dépenses d'équipements financées sur la période 2023-2025



6 – Prospective 2026 - 2028

➤ Répartition des recettes de fonctionnement

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2026



La fiscalité directe (61%) Sans action sur les taux, le produit évoluera uniquement en fonction de l'évolution des bases.

Les dotations et participations (15%) évolueront en fonction des écrêtements mis en place pour financer notamment la péréquation verticale et des participations.

Le produit des services représente **9%** des recettes. Il s'agit des services rendus aux usagers par la collectivité.

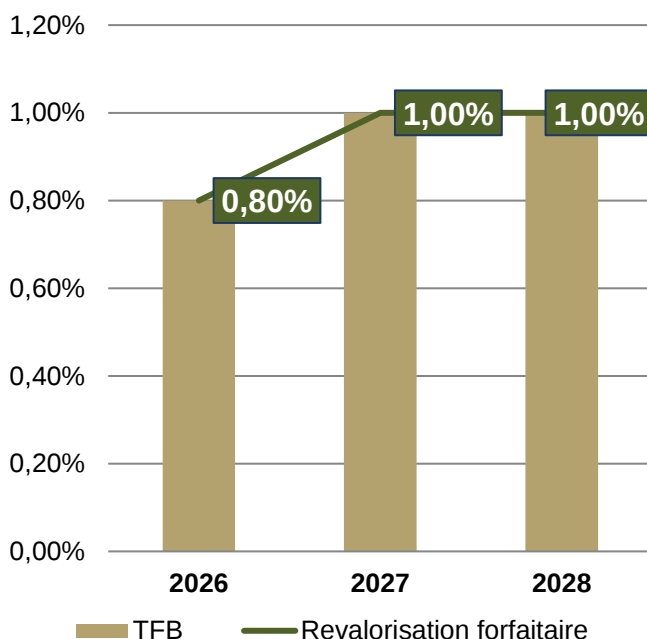
Autres taxes (7%) comprennent essentiellement les éléments de fiscalité indirecte (DMTO, droits de place, taxe sur l'électricité...).

Les autres recettes (5%) comprennent les produits exceptionnels et les atténuations de charges et les autres produits de gestion courante.

AC / DSC représente **(3%)** des recettes réelles de fonctionnement.

➤ Une progression contenue de la revalorisation forfaitaire conformément aux prévisions d'inflation

Evolution des bases fiscales



L'évolution des bases fiscales est fondée sur deux éléments : la revalorisation forfaitaire et la variation physique (nouvelles constructions et retour à l'imposition).

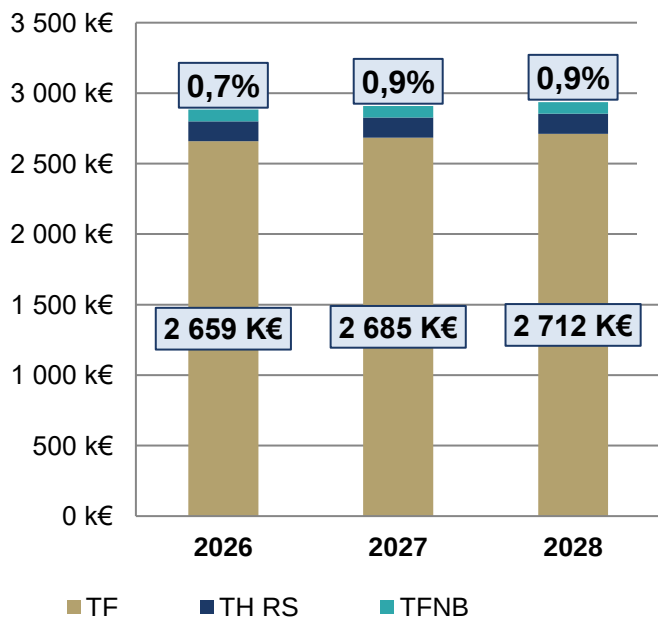
Le coefficient de revalorisation est lié à l'inflation constatée de novembre N-2 à novembre N-1.

Il permet de revaloriser les bases de **0,8%** en 2026 et de **1%** pour 2027 et à horizon 2028. A noter que la ville bénéficie de variation physique également.

Remarque : seules les bases présentant une évolution différente de 0% sont représentées sur ce graphique.

➤ Une progression du produit de la fiscalité directe sous le seul effet de base

Evolution du produit des contributions directes



*IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisé

Le produit des contributions directes évolue chaque année sous l'impulsion de la revalorisation annuelle des bases, en fonction de l'indice IPCH retenu.

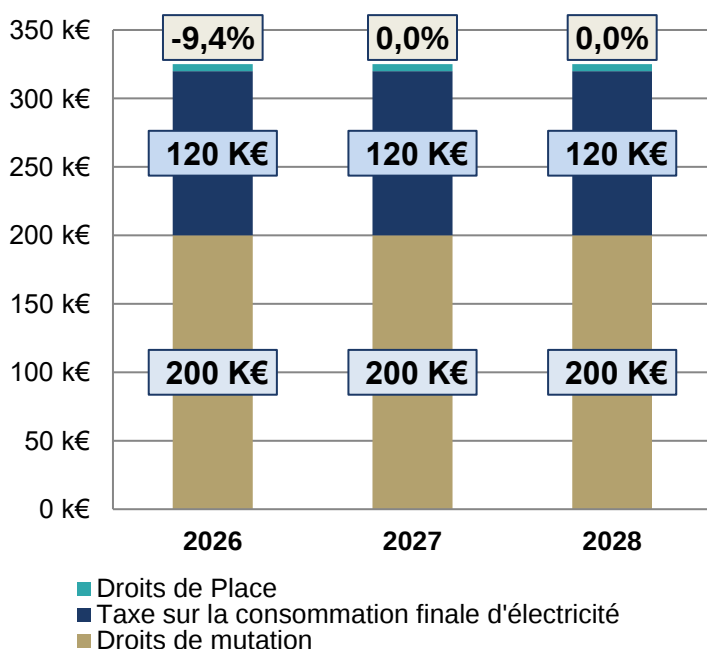
L'évolution des bases, étant envisagée avec prudence, l'évolution des recettes se retrouve elle aussi impactée, avec une prévision de croissance des recettes à **0,9%/an**.

Rappel des taux de Fiscalité Directe appliqués :

Taux de Fiscalité Directe	2026 – 2028
Taux de THRS	12,43%
Taux de Foncier bâti	36,84%
Taux de Foncier non bâti	67,25%

➤ Une évolution atone de la fiscalité indirecte liée à un manque de visibilité sur une possible reprise des DMTO

Evolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte



Les droits de mutation de la commune de Tourves enregistrent une baisse du fait d'une hypothèse prudente liée au manque de visibilité de la collectivité sur cette recette.

Une baisse est envisagée en 2026 puis la recette est figée à **200k€** sur l'analyse prospective.

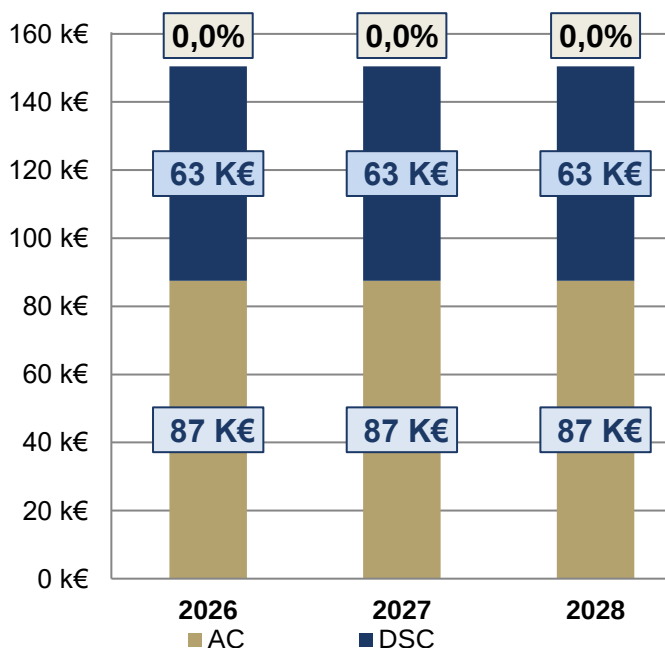
La taxe sur l'électricité a fait l'objet d'une réforme en 2021.

Elle est calculée en fonction des quantités d'électricité consommée par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 kVA avec des tarifs de référence. Elle suit le même trajet que les DMTO en prospective, son montant est figé à l'identique au montant de 2026 sur la suite du scénario, portant le niveau de la recette à **120k€**.

Les droits de place sont également figés à **5k€**.

➤ Une Attribution de Compensation stable et une DSC* gelée à son niveau actuel

Evolution de l'AC* et de la DSC versées par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte



*DSC : Compensation de Solidarité Communautaire

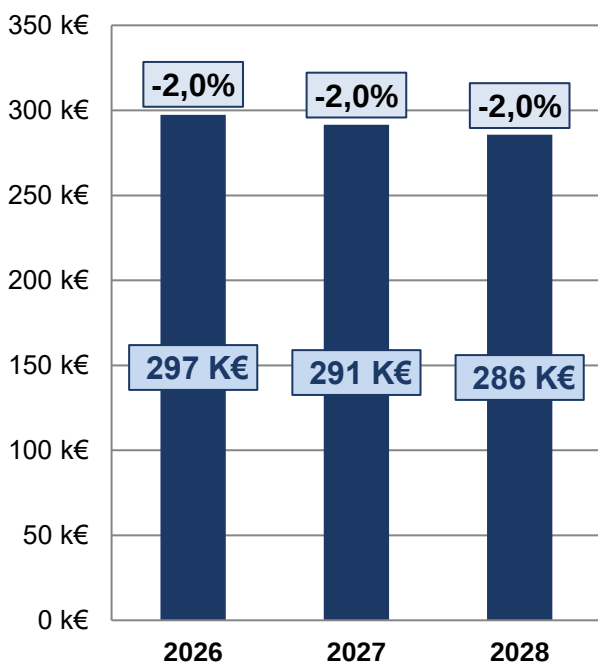
* AC : Attribution de compensation

Sans nouveaux transferts de compétences ou de modification du montant des AC communales, celles-ci sont figées à 87k€.

Le versement d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) qu'elle soit obligatoire ou facultative, doit désormais être répartie en fonction :
-De l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de la communauté concernée;
-De l'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen par de la communauté concernée.
Ces deux critères sont pondérés de la part de la population communale dans la population totale de la communauté. Ils doivent justifier au moins 35 % de la répartition du montant total de la dotation de solidarité communautaire entre les communes. Des critères complémentaires peuvent être choisis par le conseil communautaire.

En 2026, la DSC est reconduite à hauteur de 63k€ sur la base du montant versé par l'EPCI en 2025.

➤ Une Dotation Forfaitaire écrêtée de 2% chaque année



Pour rappel cette dotation est la part forfaitaire de la Dotation globale de fonctionnement des communes.

Le calcul du montant de la DF s'effectue selon deux variables.

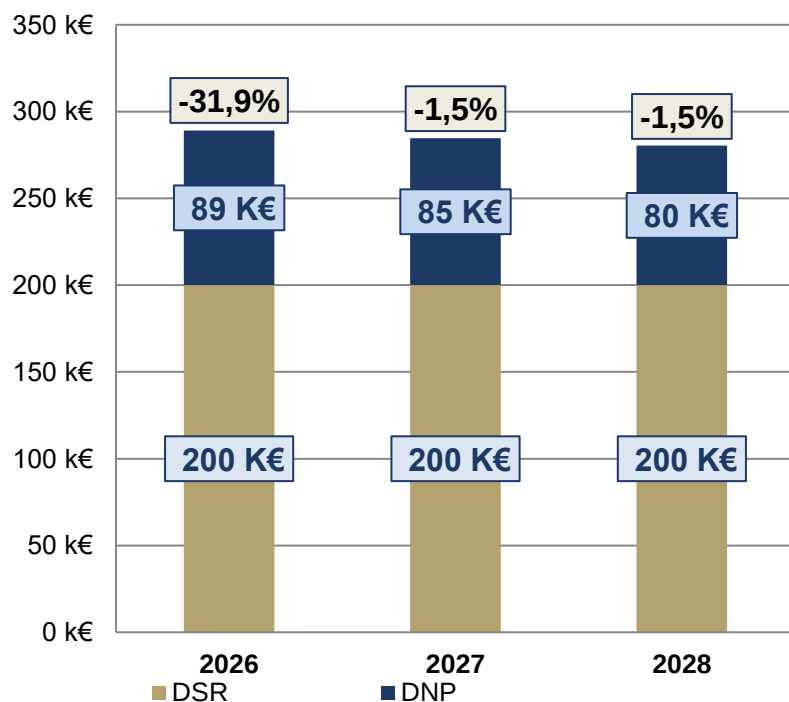
D'une part sur la base de l'évolution de la population, à la hausse ou à la baisse qui entraîne une majoration ou une minoration du montant de la Dotation Forfaitaire (DF).

D'autre part, en fonction du potentiel fiscal par habitant de la commune qui la rend éligible ou non au mécanisme d'écèlement. Cet écèlement est suspendu exceptionnellement en 2023 et ce mécanisme est reconduit en Loi de Finances 2024.

En 2025, la recette de la DGF = 303M€



➤ Vers une inégalité de la part « cible » de la DSR* et DNP* en baisse



La Dotation de solidarité Rurale

La commune a perdu une part de sa DSR :
Sa fraction « cible » en 2024.

Pour rappel, la DSR se compose de 3 fractions :
Bourg-centre (à laquelle la commune de Tourves n'est pas éligible), Péréquation et Cible.

Cette dernière est attribuée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants selon un classement en fonction d'un indice synthétique.

La dotation nationale de péréquation :

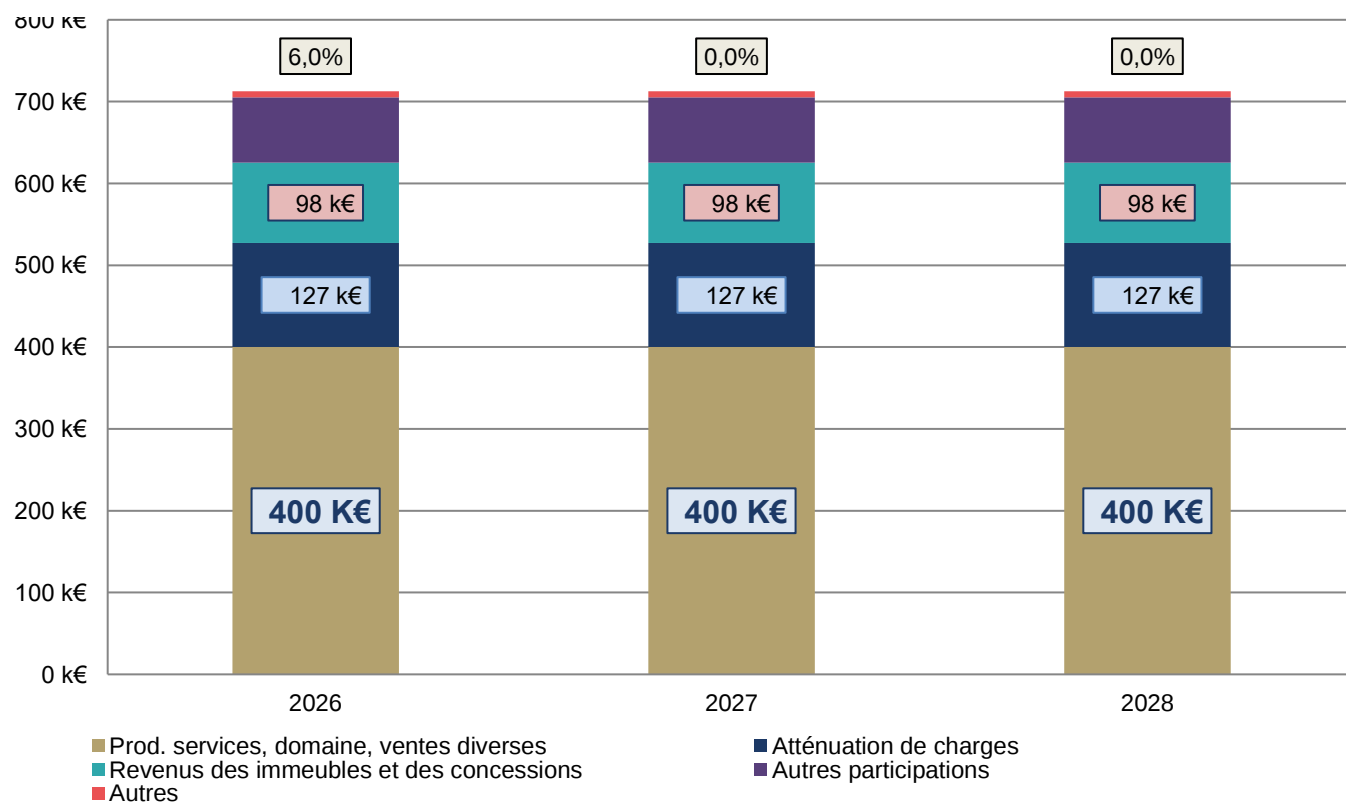
Ce scénario maintient **une diminution de 5%/an** de cette ressource.

*DSR : Dotation de Solidarité Rurale

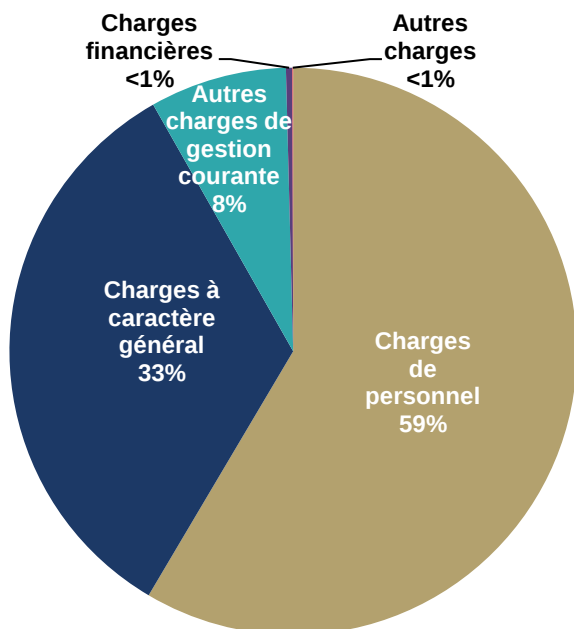
*DNP : Dotation Nationale de Péréquation

➤ Une hausse des autres recettes soutenue par le produit des services

Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement



➤ Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Les charges de personnel (59%) Elles évoluent en fonction des transferts de compétences et de la mutualisation des agents.

Les charges à caractère général (33%) comprennent les contrats conclus par l'intercommunalité (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc.

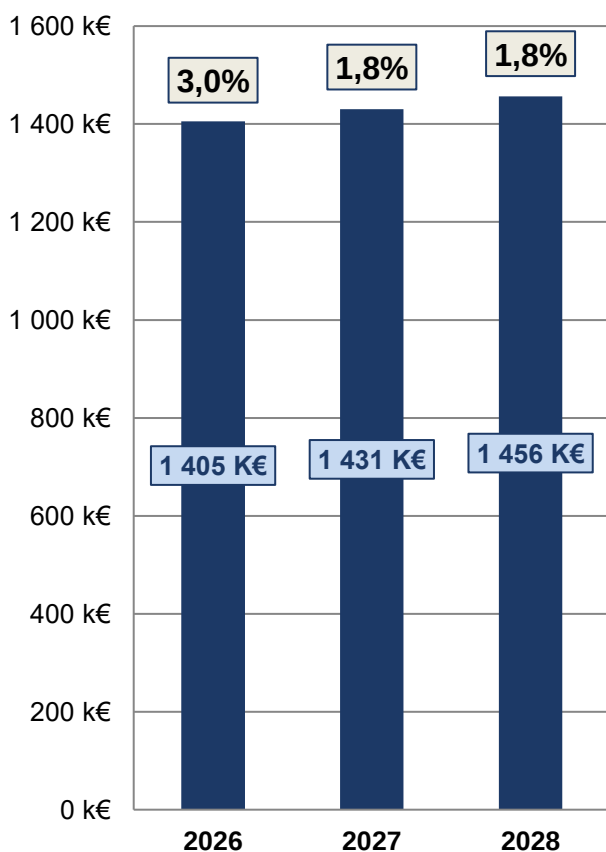
Les autres charges de gestion courante (8%) comprennent majoritairement les subventions versées aux associations et les contributions aux syndicats.

Charges financières (<1%) comprend les intérêts de la dette et les ICNE.

Les autres charges (<1%) comprennent les cessions les produits spécifiques.

➤ Une gestion optimisée des charges à caractère général puis une évolution limitée à l'inflation

Evolution des charges à caractères général

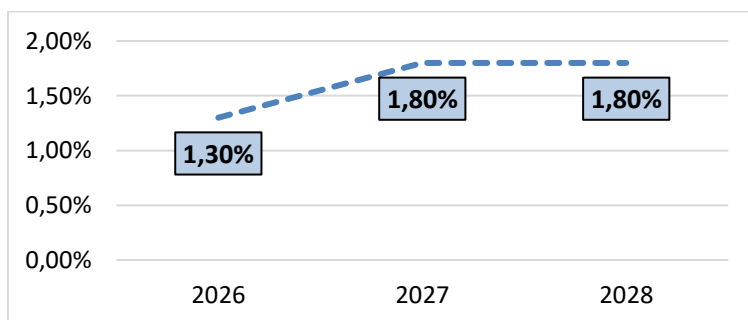


Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation, des services rendus à la population et de leur mode de gestion.

Ce scénario retient une inflation de **1,80%** par an à partir de 2027. Une évolution du chapitre égale à l'inflation implique une stabilité de la consommation réelle de charges à caractère général. Pour l'année 2026, les charges à caractère général observent une légère augmentation, et vont **augmenter de 1,80%** à partir de 2027 conformément aux prévisions inflationnistes de la BDF de décembre 2025.

En 2025, les charges à caractère général été de 1 360K€

Rappel des prévisions d'inflation Banque de France



➤ Une hausse modérée des charges de personnel en prospective



Un changement dans les prévisions de cette dépense influencera fortement le résultat de la prospective.

Ce poste de dépense est bien maîtrisé par la commune, avec des charges de personnels qui évoluent très modérément par rapport à d'autres structures similaires.

L'hypothèse en prospective est égale à un effet GVT*, estimé à 1%.

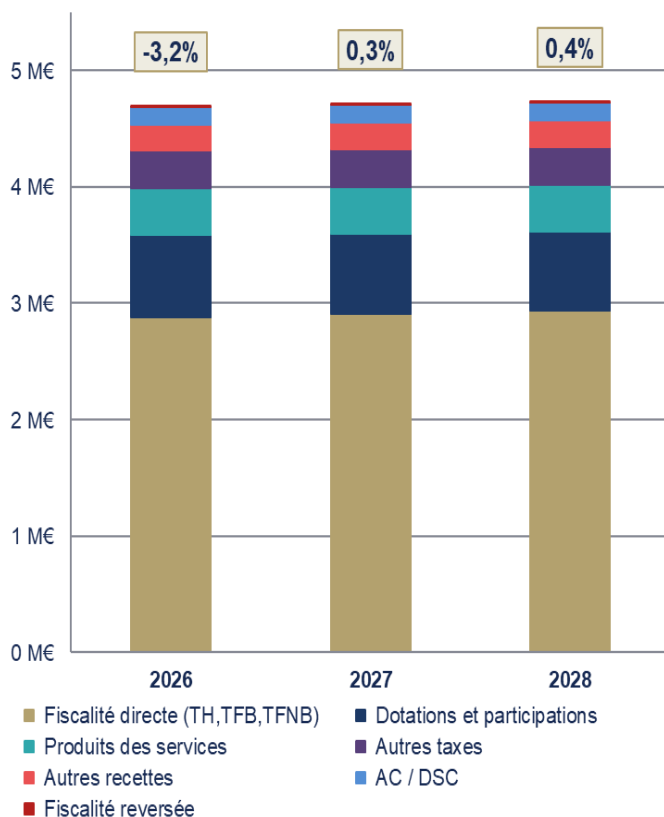
Le GVT est généralement compris entre (0,5%-3%) selon la taille de la Collectivité et de la masse salariale.

En 2025, les charges de personnel ont été de 2 468 K€

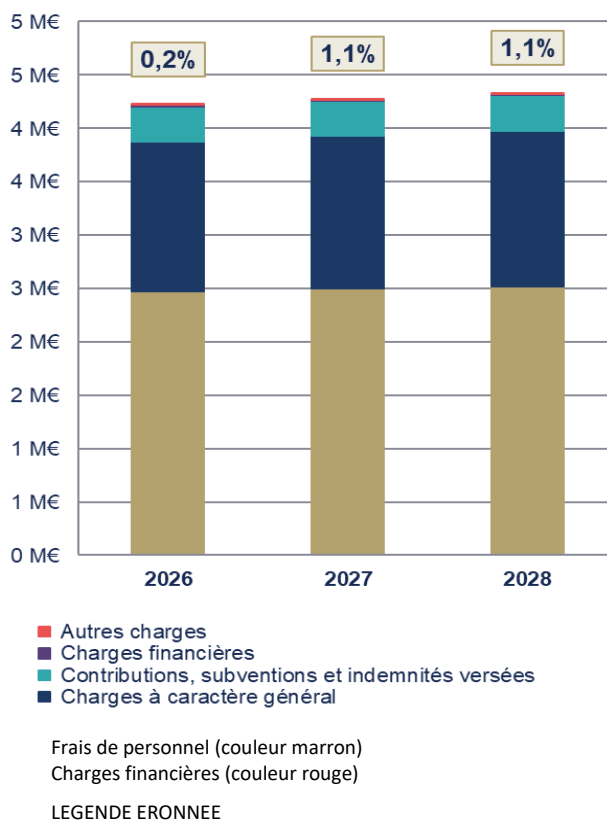
*GVT : Glissement Vieillesse Technicité

➤ Une modeste croissance des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux recettes

Evolution et Répartition des RRF

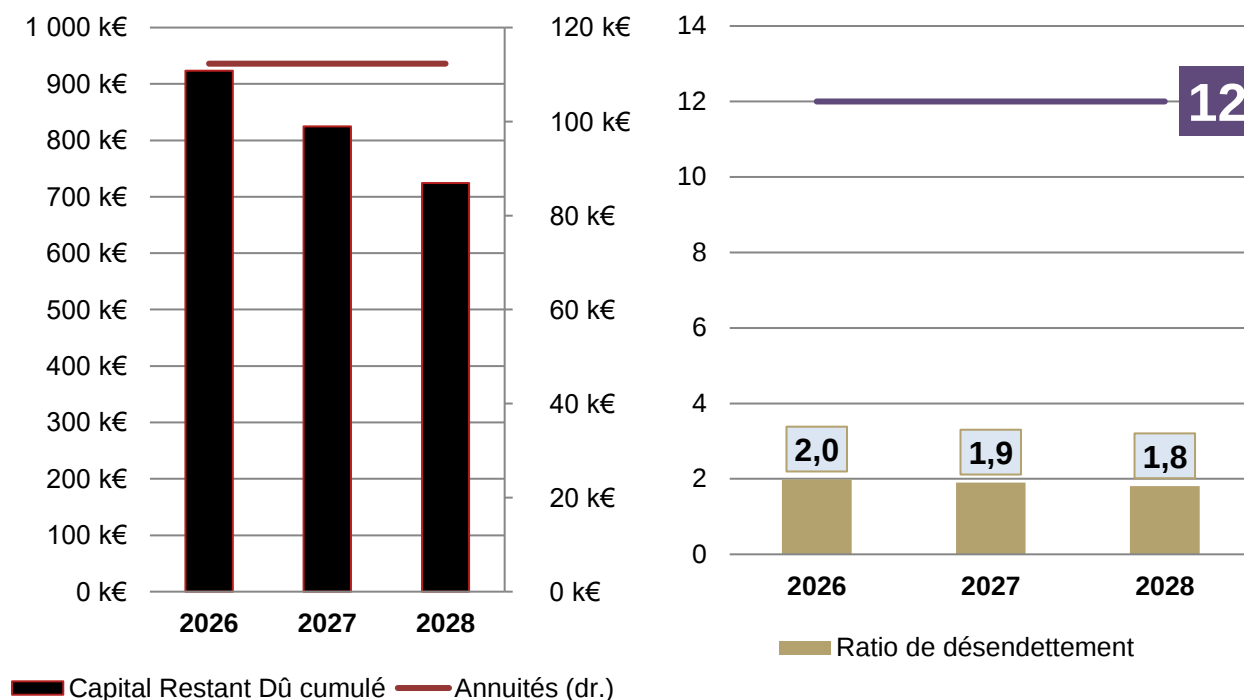


Répartition et évolution des DRF

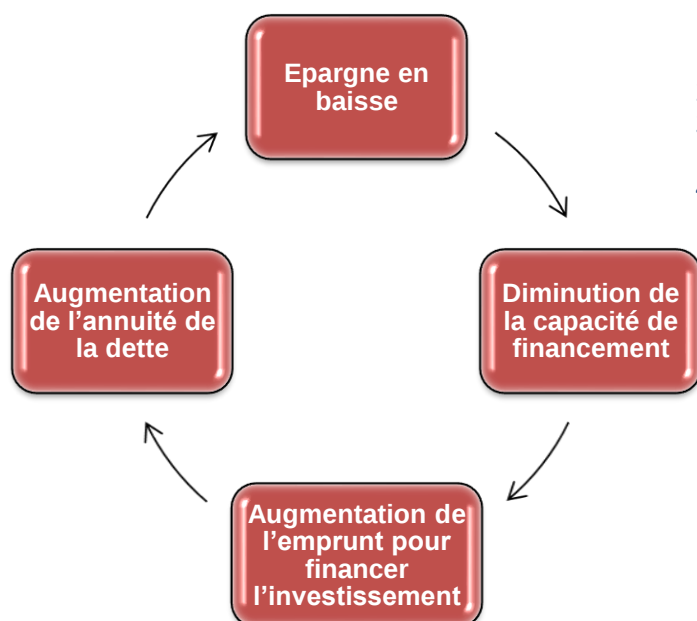


➤ Un ratio de désendettement compétitif en prospective

Evolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



➤ Limiter le recours à l'emprunt



Les causes :

1. Une épargne nette négative...
2. La capacité d'investissement est alors en diminution
3. Le recours à l'emprunt devrait donc augmenter pour garder une capacité d'investissement stable
4. Et en conséquence augmenterait l'annuité de la dette... en diminuant d'autant l'épargne.

Les conséquences :

1. Le recours à l'emprunt nécessairement limité
2. Une action sur la section de fonctionnement pour améliorer l'épargne nette est nécessaire

➤ Prospective investissement (2026-2027-2028)

PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) est estimé pour les 3 ans à 3.8M€.

Pour 2026 la section d'investissement devrait d'établir à 1.8M€

Pour 2027 et 2028, le budget d'investissement ne devrait pas dépasser 1M€ sans emprunt par an, le dépassement de cette somme risquerait d'impacter la trésorerie et notre fonds de roulement

➤ Comparaison des principaux indicateurs de la ville de Tourves

Ratios Ville de Tourves	Année 2025 (CFU provisoire)	Année 2026	Année 2027	Année 2028
Epargne de gestion	670 333 €	481 607 €	447 444 €	413 184 €
Epargne brute	651 242 €	465 669 €	433 541 €	401 370 €
Epargne nette	524 670 €	369 286 €	335 124 €	300 864 €
Taux d'épargne brute	13.37%	9,9%	9,2%	8,5%
Capital Restant Dû au 31/12	1 002 000 €	923 422	825 004	825 004
Ratio de désendettement	1,6ans	2ans	1,9ans	1,8ans
Fonds de roulement de fin d'exercice	595 184.92 €	76 844 €	- 56 972 €	- 307 068 €

7 – Conclusion

Fonctionnement :

En guise de synthèse, sur la période d'analyse 2023 – 2028 :

La tendance des dépenses est légèrement haussière sur 2026 puis maîtrisée dès 2027 au seul effet de l'inflation pour le 011 et du GVT pour le 012.

Côté recettes : celles-ci augmentent dans une moindre mesure ce qui se traduit par un léger déclin en 2027 du niveau des épargnes puis un maintien à horizon 2028.

Les budgets de fonctionnement 2026, 2027 et 2028 devront avoir comme en 2025 une tendance à la baisse. Ces budgets devront être maîtrisés suite aux incertitudes gouvernementales.

Investissement :

Un PPI entre 2022 et 2025 est estimé à 3,8M€.

Compte tenu de nos excédents qui sont de 620k€, il apparaît prudent de partir sur un investissement d'environ 1,2M€ par an sur la période 2027/2029.

En ce qui concerne les subventions, l'estimation des subventions à venir est d'1,2M€.

Afin d'éviter un recours à l'emprunt trop important et pour préserver notre trésorerie, il sera opportun de maintenir ce niveau d'investissement annuel.

